

FAITES DONC MIEUX

Rétablissez la confiance

Phénix nous a durement éprouvés. Cela ne doit jamais se reproduire.

La fonction publique canadienne est la meilleure du monde. Vous donnez votre maximum à votre famille et à votre collectivité. Vous tentez de vous surpasser tous les jours.

N'est-ce pas au tour de l'employeur de faire mieux?

Nous négocions des protections salariales qui touchent tous les groupes du Conseil du Trésor à la table centrale de négociations. Nous nous efforçons d'obtenir la meilleure entente possible avant les élections fédérales de 2019. **Phénix a frappé durement les fonctionnaires**, 80 % d'entre eux étant sous-payés, surpayés ou pas payés du tout. L'Employeur doit s'assurer que cela ne se reproduira jamais.

Vous méritez une paye à date fixe.

Votre employeur doit vous fournir un calendrier où vos dates de paye aux deux semaines sont clairement indiquées et il doit respecter ce calendrier. Toute autre rémunération, par exemple pour les heures supplémentaires ou le temps de déplacement, doit vous être versée dans un délai de quatre semaines.

Vous méritez des talons de paye faciles à comprendre.

Votre employeur doit s'assurer que les employés comprennent leur talon de paye. Les codes d'interprétation des talons de paye et toute l'information relative à la paye doivent être inclus pour chaque période de paye.

Vous méritez un calendrier de paiement clair pour tout ce qu'on vous doit.

Votre employeur doit établir un calendrier précis pour tous les paiements qui vous sont dus. Si les dates indiquées ne sont pas respectées, il doit encourir des pénalités.

Vous méritez la protection de votre paye.

Signez votre engagement à montrer votre appui et votre solidarité à ipfpc.ca/faitesdoncmieux.

Vous méritez qu'il y ait des règles sur la retenue des trop-payés.

Votre employeur doit s'assurer que vous n'êtes tenu de rembourser que le salaire net. Le montant maximum des remboursements ne doit pas dépasser 10 % de votre salaire net aux deux semaines et doit tenir compte de vos difficultés financières. Aucune retenue ne doit être effectuée sans votre autorisation.

Vous méritez que votre paye rétroactive vous soit versée séparément.

Votre employeur doit aussi vous fournir la période de référence qui explique le calcul de la paye de rétroaction.

FAITES DONC MIEUX

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes. Nous méritons ce que vous avez de mieux.

Lisez les propositions de négociation centrale de l'Institut à ipfpc.ca/faitesdoncmieux.



IPFPC • PIPSC